



## **BULLETIN D'INFORMATION**

### **DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2014

#### **GRÈVE À LA CILAM POUR LES SALAIRES**

À l'appel de la CGTR et du Safptr, une grève a été déclenchée à la Cilam et dans ses entreprises satellites (Sotram, Cotram, Australine, etc.) depuis le 30 juin pour l'augmentation des salaires de 100 € net, le versement d'un bonus annuel, une prime de 500 € pour les médaillés du travail.

La direction du groupe ne proposait que 20 € d'augmentation lors des NAO ce qui a été ressenti comme une provocation dans le personnel qui n'a pas vu d'autre solution pour se faire entendre que d'entrer dans l'action.

Les arguments ne manquent pas pour penser que la direction de la Cilam a les moyens de donner aux grévistes ce qu'ils veulent. En 2012, l'entreprise a fait 8,5 millions de bénéfices dont 2,5 sont directement passés dans les poches des actionnaires. Les grévistes pensent à juste titre que leur travail a largement contribué à engranger cet argent. Ils ont bien raison d'exiger leur « retour sur investissement » !

#### **DIVISER POUR MIEUX RÉGNER**

Une cinquantaine de salariés venus de Saint Denis, avec à leur tête le directeur de la Cilam (donc « en toute indépendance » !) sont montés à Saint Pierre pour exiger que soit rétablie la « liberté du travail ».

Quand leurs intérêts sont en jeu, les patrons ne reculent devant aucune manipulation. Monter les travailleurs les uns contre les autres a toujours été leur politique. Mais les travailleurs grévistes de la Cilam en ont vu d'autres. Gageons que, comme lors des derniers conflits (le dernier date pile d'un an), ils réussiront à faire plier leur direction et à en sortir la tête haute et avec succès !

#### **ARAST : CONSEIL GENERAL ET AGS CONDAMNÉS À PAYER**

Le 30 juin, devant la Cour d'Appel, le Conseil général et les AGS ont été condamnés à payer leurs indemnités de licenciement à 938 ex-salariés de l'Arast qui avaient été licenciés en 2009. Si le procès a duré si longtemps, c'est parce que les sommes en jeu demandées par ces travailleurs se chiffraient en millions d'euros.

Le tribunal a considéré que pour 45 % d'entre eux qui ne contestaient pas leur licenciement économique, les AGS leur étaient redevables des indemnités de licenciement que l'assurance refusait de leur verser. Les AGS devront en outre rembourser les sommes avancées aux salariés par le Conseil général.

Pour les autres qui contestaient leur licenciement, le tribunal, a estimé qu'il y avait continuité d'activité par le Conseil général et que le Conseil général devait les réembaucher. Mais comme cela n'a pas été fait, le tribunal a condamné le Conseil général à indemniser ces salariés pour rupture abusive du contrat de travail, avec en plus une indemnité de six mois de salaire.

C'est donc une victoire morale et pratique pour tous les spoliés de l'Arast, car nombreux sont ceux qui n'ont pas pu retrouver un travail, beaucoup d'autres ont été repris par d'autres associations telles que Proxim, mais avec des conditions de travail et de salaires dégradés.

Le jugement de la Cour d'Appel est exécutoire, ce qui signifie que ces travailleurs vont percevoir leurs indemnités, mais leur combat n'est pas terminé car le Conseil général et les AGS ont fait comprendre par la bouche de leurs avocats qu'ils envisageaient de faire appel. La vigilance reste donc de mise.

#### **L'AIDE JURIDICTIONNELLE DANS LE VISEUR DU GOUVERNEMENT**

Dans le cadre de sa politique d'économies tous azimuts, le gouvernement s'est attaqué il y a quelques  
[La CGTR Union Régionale Est](#) 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

mois au financement de l'Aide juridictionnelle.

Jusqu'à présent, c'est l'Etat qui finançait ce dispositif permettant aux plus démunis d'être malgré tout défendus devant les tribunaux avec la présence à leurs côtés d'un avocat commis d'office. En échange de cette obligation, les avocats concernés se voyaient indemnisés forfaitairement par l'Etat. Chaque année plus de 900 000 justiciables bénéficiaient de ce dispositif qui coûtait à l'Etat 300 millions d'euros. C'est cette somme que le gouvernement et sa ministre de la Justice, Christiane Taubira, entendaient réduire de 15 millions dans un premier temps en imposant aux avocats une contribution sur leur chiffre d'affaire pour alimenter le fonds d'aide juridictionnelle.

Las pour Hollande et Taubira, l'annonce de cette mesure a déclenché l'ire des avocats qui se sont lancés dans une grève de plusieurs semaines contre leur décision. Des dizaines de barreaux, dont celui de la Réunion, ont été impactés par ce mouvement, avec le report de centaines d'affaires. Devant cette mobilisation, le gouvernement a décidé de reculer et de remiser son projet.

Mais Taubira en a tout de suite ressorti un autre pour le remplacer qui consisterait, cette fois, à prélever une taxe d'enregistrement pour toute demande de jugement. Ce qui reviendrait à demander aux justiciables les plus défavorisés de mettre la main à la poche.

Une « solution » encore pire que celle d'avant et qui doit être battue en brèche !

## GRÈVE VICTORIEUSE DES MINEURS DE PLATINE SUD AFRICAINS



Après cinq mois de grève, les 70 000 ouvriers grévistes des mines de platine d'Afrique du Sud ont repris le travail... sur un recul de leurs patrons.

Ils avaient engagé la lutte pour l'augmentation des salaires en revendiquant que le salaire minimum soit porté à 12 500 rands, soit 870 € mensuels, soit leur doublement. Ils n'ont certes pas obtenu cette somme mais ont cependant contraints les trusts du platine Lonmin et Impala Platinum à augmenter leurs salaires de 60 % sur trois ans ce qui amènera le salaire d'embauche à 7950 rands et correspondra à une augmentation de 200 €. Pendant tous ces mois, ils n'ont

pas seulement dû affronter leurs patrons, mais aussi la police et le syndicat officiel, la COSATU, lié au parti au pouvoir, l'ANC, qui était opposé à la grève.

La lutte pour la hausse des salaires est vitale pour les ouvriers miniers d'Afrique du Sud et plus généralement pour tous les travailleurs, car le coût de la vie ne cesse d'augmenter alors que les salaires ne bougent pas. Nombre de travailleurs viennent de contrées éloignées des mines et, par manque d'argent, sont obligés de se loger sur place dans des conditions déplorables, sans aucun confort. Le combat victorieux qu'ils ont mené va donc leur permettre d'améliorer leur quotidien.

À peine la lutte des mineurs est-elle terminée que les 220 000 ouvriers métallurgistes d'Afrique du Sud sont appelés eux aussi à la grève par leur syndicat pour l'augmentation de leurs salaires. La classe ouvrière d'Afrique du Sud dispose de forces considérables et montre tous les jours à ses exploiters et au gouvernement complice qu'il faudra compter avec elle !

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.  
Venez nombreux !

[La CGTR](#) Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68